

Compte-rendu de l'assemblée générale APPC du 23 février 2024 :

1) Appel des 33 adhérents par Patrick :

Présents = 20

Excusés = 4

Représentés = 7

Absents = 2

2) Bilan de l'année écoulée 2023 par Patrick :

RAS concernant les installations et matériels : corde principale attachée côté Ouest et secondaire côté Est,

La bouée indiquant le bout de la digue sera déplacée à la prochaine marée de Mars pour être bien repositionnée,

La cale se dégrade, la ferraille apparait : Louis Cranois a été prévenu afin de faire fonctionner la garantie décennale,

La bouée d'entrée du port Caban peut être nettoyée par tout un chacun lorsque l'on s'y amarre avant de rentrer au port,

3) Bilan financier 2023 par Marcel :

Solde des 3 comptes fin 2022 = 7168,43 €

Rentrées 2023 : 7422,67 €

3 nouveaux adhérents et 32 cotisations annuelles, intérêts du livret A

Prêts de mouillages, ventes de manilles et chaines,

Fête du port CABAN aout 2023 : gain de 218,70 € pour cette manifestation

Dépenses 2023 : 6630,58 €

Pour le pot de l'amitié, site internet du Caban, don à la SNSM, impôts pour les mouillages, cotisation CPML50, assurance RC, manilles et ballons, galettes des rois

Gain 2023 : Rentrées – dépenses = 792,09 €

Soldes des comptes fin 2023 = 7960,52 €

Bilan financier est adopté à l'unanimité

4) Bilan et informations CPML50 par Jacques :

La pêche du bar du bord est toujours autorisée

La pêche de la raie brunette est autorisée

Le cobaturage (regroupement pour relever les casiers à plusieurs sur un seul bateau) est en réflexion et standby,

Les études sur la ressource portent sur le bouquet -> espèce non menacée et pour les ormeaux l'étude est toujours en cours,

Rédition du guide des bonnes pratiques qui sera redistribué aux adhérents à réception,

Au-dessus du 48ième parallèle, 2 bars / jour / pêcheur,

Au-dessous du 48ième parallèle, 1 bar / jour / pêcheur, et

Pour le lieu jaune, sans doute une réglementation à venir,

Pour le tourteau, la taille des prises est de 15 cm sans doute une réglementation à venir,

Pour le contrôle des pêches => enregistrement à venir sans doute,

5) Attribution des mouillages :

A3 -> Patrick Legrand

A4 -> Philippe Raimbaud

B5 -> Michel Férey

Ludovic Belhomme reste 1er sur liste d'attente, suite à son report en attente d'avoir un bateau,

Pierre Frachet est inscrit aussi sur la liste d'attente.

Pour des filins de mouillage, Marcel est en cours de discussion avec un ancien professionnel pour avoir des lignes de mouillage principales en diamètre 27 mm / 8 torons avec cosse et épissures d'un côté et anneau 25 cm de l'autre.

6) Points divers et questions :

Prochain méchoui du Caban le 18/08/2024,

Matériel disponible auprès de Patrick : chaîne à 40 €, ballon à 30 €, manilles à 13,5 €,

Pose des mouillages possibles à la prochaine grande marée 11 et/ou 12 mars apm,

7) Elections :

La place de secrétaire est disponible pour remplacer André à ce poste,

Estelle Cauchon se porte volontaire et est élue à ce poste

Pot de l'amitié pour clôturer cette AG vers 22h30.

Le secrétaire de séance : Jacques Lainé